



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 octobre 2023

**Objet de la délibération**

**APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN MULTI ACCUEIL A HENNEBONT**

Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Lisenn LE CLOIREC à Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Philippe PERRONNO à Claudine CORPART , Tiphaine SIRET à Laure LE MARÉCHAL .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur André HARTEREAU désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Commande Publique Assurances

**N° 2023.10.008**

**APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR L'EXPLOITATION D'UN MULTI ACCUEIL A HENNEBONT**

**Rapporteur : Aline LE FUR**

Le contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi-accueil (sites Ti Doudou & La petite Planète) prend fin le 2 août 2024. Une nouvelle procédure de DSP doit être engagée afin de renouveler ce contrat.

L'article L1411-4 du Code général des collectivités territoriales précise que "Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales (...) se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (...). Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire".

Ainsi, après avis de la Commission consultative des services publics locaux, et sur la base du rapport de présentation sur le choix du mode de gestion transmis, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe et le lancement d'une procédure de délégation de service public afin de confier à un tiers l'exploitation d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi-accueil (sites Ti Doudou & La petite Planète) à Hennebont.

Les caractéristiques de la future délégation de services public envisagée sont décrites dans le rapport joint en annexe.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-1 et suivants et L1413-1,

**Vu** le Code de la commande publique, notamment les articles L3211-1 et suivants,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 2 et 16 octobre 2023,

**Vu** la présentation du dossier en Commission « Vie » en date du 10 octobre 2023,

**Vu** l'avis favorable formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

**Vu** la présente note,

**Vu** le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion ayant pour objet de présenter le projet de DSP et de préciser les principales caractéristiques du contrat à venir,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le principe de recours à une délégation de service public pour l'exploitation d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi-accueil (sites Ti Doudou & La petite Planète).
- ➔ **APPROUVE** le lancement d'une procédure, tendant à la passation d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi-accueil (sites Ti Doudou & La petite Planète), dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique.
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire à mener la procédure susvisée.

**Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour et 5 voix contre** (Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Hilal SAFAK), **et 1 abstention(s)** (Michèle LE BAIL)

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)